

À l'école du dialogue

Dans la tradition rabbinique, un empereur avait envoyé un philosophe pour observer les Juifs et trouver un moyen de se débarrasser de ce peuple se prétendant différent des autres. Le philosophe mène son enquête puis livre ses conclusions : « *Ce peuple est invincible car dans tous les villages, j'ai vu des écoles et des enfants qui étudient. Tu ne pourras jamais t'en débarrasser!* » Selon cet apologue, c'est l'école qui nourrit la vitalité d'un peuple. Le ministère de l'Éducation nationale devrait être considéré comme régalienn tant les enjeux sont importants pour l'avenir de notre pays. Comme l'écrivait Luc Ferry, ancien ministre de l'Éducation nationale : « *Le meilleur instituteur de France, dont les effets bénéfiques pour les enfants sont d'une valeur inappréciable [...] ne gagnera jamais que son modeste salaire d'institut! Il n'empêche que nous lui devons parfois plus, infiniment plus, qu'à nos surhommes du CAC 40.* »

À côté de l'éducation, un autre pilier des démocraties modernes est la laïcité, qui accorde au citoyen le choix de sa religion et la liberté de croire ou de ne pas croire. À l'heure des dérives intégristes et des extrémismes religieux, il faut réfléchir au modèle de laïcité que nous voulons défendre. À une laïcité du tabou, du silence et du plus petit dénominateur commun, nous

« À côté de l'éducation, un autre pilier des démocraties modernes est la laïcité, qui accorde au citoyen le choix de sa religion et la liberté de croire ou de ne pas croire. »

préférons une laïcité de la rencontre et du dialogue telle que l'envisageait le philosophe Paul Ricœur : « *La laïcité me paraît être définie par la qualité de la discussion publique, c'est-à-dire par la reconnaissance mutuelle du droit de s'exprimer. [...] Dans cette perspective, le maximum de ce que j'ai à demander à autrui, ce n'est pas d'adhérer à ce que je crois vrai, mais de donner ses meilleurs arguments.* »

Au-delà de l'enseignement des faits religieux, qui sont un élément important de notre culture, l'école publique pourrait être un lieu de dialogue où l'on apprend à écouter les autres, où l'on admet ne pas détenir la seule conception du sens de la vie. La coexistence et la rencontre des différentes idéologies et spiritualités interdisent à chacune de prétendre à un quelconque monopole, ce qui est le meilleur rempart contre les dérives intégristes. ✨

ANTOINE NOUIS
THÉOLOGIEN

L'enseignement des faits religieux, entre prudence et progrès

ÉDUCATION Matière sensible mais essentielle, où en est l'enseignement des faits religieux à l'école publique ? Réforme dresse un état des lieux en cette rentrée 2024.

Pas de polémique sur l'abaya, le hijab et autres tenues vestimentaires à connotation religieuse en cette rentrée 2024. Les religions auraient-elles disparu du paysage scolaire ? Pas tout à fait. La nouvelle spécialité HGGSP (histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques), à choisir en première et en terminale générale, donne davantage de place à l'enseignement des faits religieux. « *Le thème "États et religions" permet d'aborder l'évangélisme aux États-Unis ou la sécularisation en Inde, explique Jeanne, professeure d'histoire-géographie dans un lycée de centre-ville. Lors de ces cours, les discussions sur les croyances sont courantes avec les élèves, notamment ceux qui ont des revendications vestimentaires religieuses. Ce sont de belles occasions de dialogue, même si je tiens une position laïque très ferme. Pour moi, il n'y a pas de sacré, ni de tabou. Je rappelle que chacun est libre de croire ou de ne pas croire.* »

Depuis le rapport de Régis Debray, publié en 2002, sur l'enseignement du fait religieux à l'école publique, l'Institut d'étude des religions et de la laïcité (Irel) est chargé des formations des professeurs et du suivi des programmes sur ce sujet. « *L'enseignement des faits religieux suscite toujours un vif intérêt et on ne peut que s'en féliciter, remarque Philippe Gaudin, directeur de l'Irel. Mais peu des 850 000 enseignants de France ont suivi nos formations.* » Cet agrégé de philosophie plaide pour que « *l'enseignement des faits religieux soit sanctuarisé dans les programmes afin qu'il ne disparaisse pas en cas de réforme scolaire* ». Il préconise aussi que « *des modules sur la laïcité et les faits religieux soient obligatoires dans les instituts de formation et intégrés à la formation continue proposée par les académies* ».

Mis en avant après les attentats islamistes de 2015, l'enseignement des faits religieux est aujourd'hui entré dans les mœurs, observe Isabelle Saint-Martin, directrice d'études à l'École pratique des hautes études et autrice de *Peut-on parler des religions à l'école?* (Albin Michel, 2019). Mais cette « *politique d'éducation n'est plus jugée prioritaire* », déplore Philippe Gaudin, l'Éducation nationale ayant davantage mis l'accent sur les valeurs de la République et la lutte contre le harcèlement scolaire.

Climat d'autocensure

Les frictions et les peurs n'ont pas disparu pour autant. Selon Isabelle Saint-Martin, « *des situations de conflit exacerbées par les drames que le monde de l'éducation a connu ces dernières années ont conduit à un climat d'autocensure et de tensions* ». En effet, « *certaines de mes collègues préfèrent éviter les sujets qui fâchent* », reconnaît Jeanne. Et Joëlle, accompagnante d'élèves en situation de handicap (AESH) dans un collège de zone prioritaire en région parisienne, de témoigner de ce malaise : « *Une professeure de français a demandé aux élèves de sixième d'apporter leur livre préféré. L'un d'eux est venu avec une bible. L'enseignante lui a demandé d'en choisir un autre.* » Une attitude qui traduit une forme de rejet ou de crainte de la chose religieuse. Isabelle Saint-Martin note qu'« *en français, la présence de la Bible dans les textes fondateurs du programme de sixième a été diminuée. Les références au texte biblique sont moins nombreuses et centrées sur les récits de la Création pour répondre au débat sur le créationnisme* ».

L'affaire Matthieu Faucher n'est sans doute pas pour rien dans ces précautions. Cet enseignant avait été suspendu en 2017 puis muté pour avoir fait travailler ses élèves de CM1-CM2 sur des textes bibliques. Fin 2020, la cour d'appel administrative de Bordeaux a reconnu qu'il n'avait commis aucune faute professionnelle. « *Je suis toujours professeur des écoles dans l'Indre, explique-t-il à Réforme. Il ne s'est pas passé grand-chose dans le sens où le combat pour l'enseignement laïc du fait religieux n'a pas avancé. Ma victoire n'a servi à rien. Aucun ministre récent n'a repris le sujet.* » Et l'enseignant a banni de ses cours toute référence aux textes bibliques. « *Cette affaire a pris quatre ans de ma vie.* »

« Peu des 850 000 enseignants de France ont suivi nos formations sur l'enseignement des faits religieux. »

PHILIPPE GAUDIN,
DIRECTEUR DE L'IREL



Heureusement, des initiatives en faveur de l'enseignement du fait religieux existent. Isabelle Saint-Martin, par exemple, a participé à une formation en 2023 sur les arts et les religions dans l'académie de Versailles. L'association Enquête, agréée par le ministère de l'Éducation nationale, élabore depuis 2010 des pédagogies et des outils d'éducation à la laïcité et aux faits religieux « pour développer chez les enfants un rapport apaisé et réfléchi à ces sujets ». Pendant deux ans, elle a formé avec l'académie de Créteil des conseillers pédagogiques qui eux-mêmes ont formé plus de 730 enseignants de primaire à un des outils. « Les enseignants ont acquis le vocabulaire et une approche adéquate pour aborder les faits religieux », rapporte Tasnime Pen Point, formatrice de l'association Enquête. « Nous essayons de développer ces formations sur tout le territoire. Et il y a des attentes, c'est positif. »

Visiter des lieux de culte

Laurent Klein, directeur d'école publique dans le 19^e arrondissement de Paris, emmène chaque année ses classes de CM2 visiter des lieux de culte. En juin, il a fait sa tournée habituelle en commençant par la synagogue Buffault. À l'entrée, il explique aux élèves : « Dans un lieu de culte, on respecte les traditions. Au temple de Ganesh et à la mosquée, on enlève ses chaussures. À l'église on enlève son chapeau, à la synagogue les hommes se couvrent la tête. J'invite donc les garçons à mettre une kippa. » Lesquels s'exécutent sans sourciller. « Qu'est-ce que vous observez ? » demande le directeur, une fois que tout le monde est installé à l'intérieur. « C'est très lumineux ! » dit un enfant. « Il y a des écritures », remarque un autre. « Est-ce que vous voyez une image de Dieu ? » « Non », répondent les élèves. « Dans quelle autre religion n'y a-t-il pas de représentation de Dieu ? » « L'islam », affirme Khadija. Les enfants observent les noms inscrits sur les colonnes. Ce sont ceux de personnages de la Bible et Laurent Klein donne les équivalences : Abraham devient Ibrahim dans l'islam, Moïse Moussa, Isaac Ishâq. « On les retrouve aussi dans la tradition chrétienne. » Ezzat, 9 ans, interpelle Claude Nataf, qui a ouvert la synagogue pour la visite. Il lui demande ce qu'il fait pendant sa prière. « Je prie pour ma famille », confie pudiquement le septuagénaire. « Comme moi ! » s'exclame le petit garçon, les yeux pétillants.

Quelques jours plus tard, les mêmes protagonistes se retrouvent devant la grande mosquée de Paris. « Pourquoi ce lieu est-il si beau ? » les interroge Laurent Klein. « S'il était moche, les gens n'auraient pas envie d'y aller », répond Nour, une des élèves. « Et c'est pour montrer que pour les croyants, Dieu est plus beau que tout le reste. » Les enfants déambulent dans les couloirs jusqu'à l'entrée de la salle de prière. Par petits groupes, ils passent la tête et regardent à l'intérieur. Le directeur donne les explications essentielles. Beaucoup sont déjà venus avec leur famille. La visite se poursuit quelques rues plus loin, dans le Quartier latin, à l'église Saint-Séverin. « Qu'observez-vous ? » « Il y a beaucoup de personnages, entre les statues et les vitraux, monsieur. » Après les visites de la synagogue et de la mosquée, les élèves sont frappés par ce décalage. « Oui, ces personnages racontent les histoires de la Bible, car la plupart des fidèles ne savaient ni lire ni écrire, il fallait passer par des images. » Le parcours se termine un autre jour au temple hindouiste de Ganesh, proche de l'école. Le directeur profite de ces visites pour faire des ponts entre les religions. Et semer des graines de paix et de vivre-ensemble dans les têtes et les cœurs. ✨

LAURE SALAMON

Le cours de religion, spécialité concordataire

En Alsace et en Moselle, des cours de religion sont proposés dans tous les établissements.

Quels éléments vous indiquent la nature de ce document ? » demande Nadine Ledermann, une des deux intervenantes du cours de religion au collège d'Ingwiller (Bas-Rhin), en montrant l'image qu'elle vient d'afficher au tableau. « C'est une peinture, avec du texte écrit à la main donc c'est un manuscrit », répond Timéo. « Elle concerne l'islam », souligne Léandre. « On voit des lettres arabes », complète Esat. « Quel est le nom des croyants de l'islam ? » questionne Nadine Ledermann. Tous les doigts se lèvent en même temps et les élèves répondent à l'unisson : « les musulmans ». « On ne voit pas la tête d'un des personnages », remarque Charline. « Est-ce que l'islam utilise des images ? » demande l'intervenante. Egemen répond par la négative. « Vous vous souvenez, quand on a visité la grande mosquée de Strasbourg, il n'y avait que des formes géométriques. Les images sont strictement interdites dans les mosquées et le Coran ; on peut cependant en trouver dans des manuscrits racontant l'histoire du prophète, comme cette miniature du XVI^e siècle, qui représente l'ange Gabriel apportant la parole de Dieu à Mohammed, dont le visage est caché », poursuit l'intervenante. Depuis 2018, cet établissement propose un programme intitulé « cultures et religions » dans le cadre du cours imposé par le droit local des cultes. En effet, dans les trois départements (Bas-Rhin, Haut-Rhin et Moselle) qui ont été allemands entre 1871 et 1918, l'école a l'obligation de proposer des cours de religion à tous les élèves, bien qu'ils restent facultatifs. Selon l'ordonnance du 10 juillet 1873, « dans toutes les écoles, l'enseignement et l'éducation doivent tendre à développer la religion ». Mais à l'époque, seuls les cultes catholique, protestant et israélite sont concernés. Désormais, le paysage religieux a évolué, l'islam s'est développé et les cours de religion attirent de moins en moins d'élèves.

Le collège d'Ingwiller a donc élargi son enseignement religieux à toutes les confessions en intégrant l'islam et le bouddhisme dans ses propositions. « Ce cours m'apporte un plus, j'ai découvert beaucoup d'informations sur le judaïsme », témoigne Menekse, de famille musulmane. « C'est dommage que dans les autres collèges, les élèves ne puissent pas faire comme nous. » Avec des élèves athées, bouddhistes et musulmans qui suivent ce cours de religion, le collège d'Ingwiller fait figure d'exception dans le paysage alsacien.

Participation en baisse

Dans d'autres écoles, catholiques et protestants sont réunis dans le même cours, ce qui permet aux intervenants de proposer, comme à Ingwiller, un programme plus ouvert. C'est le cas par exemple à Ribeauvillé (Haut-Rhin), à l'école du Rotenberg, où Betty Rondeaux et Sophie Mertz ont élaboré un plan de cours commun. « Nous expliquons les fêtes, travaillons les compétences psychosociales comme l'empathie. Nous faisons des liens avec les arts, la culture pour donner du sens », explique Sophie Mertz, intervenante protestante. À Noël, elles ont parlé de la lumière, que l'on retrouve dans le christianisme mais qui prend aussi une grande place lors de la fête juive de Hanoukka. À la rentrée 2022, en école primaire dans l'académie de Strasbourg, 42,6 % des élèves suivaient les cours de religion dont 25,6 % en confession catholique, 5,3 % en confession protestante, 0,1 % en confession israélite et 12,5 % en interconfessionnel, selon le rectorat. Intégrée aux 24 heures d'enseignement général, l'heure de religion reste facultative. Les élèves qui n'y participent pas suivent un enseignement moral et civique. Au collège et au lycée, les effectifs sont très faibles – respectivement moins de 20 % et 10 % – car les heures de religion viennent en supplément du programme. ✨

LAURE SALAMON

LAURE SALAMON



Le directeur d'école publique Laurent Klein fait visiter des lieux de culte à ses élèves